

REGLEMENT INTERIEUR

« LA SAULERAIE »

✿ « La Sauleraie » est un terrain de détente et de loisirs pour les personnes appréciant la campagne. Le respect de l'individu y est une nécessité et tous les campeurs se doivent de ne pas gêner l'intimité de leurs voisins par leur comportement ou des nuisances sonores, surtout après 22 heures.

✿ La qualité de vie d'un camping est agréable et les vacances deviennent un bon souvenir si les équipements restent dans un état irréprochable. Ne pas oublier de rincer les sanitaires, lavabos ou douches après usage, mettre ses déchets dans les poubelles en respectant le tri sélectif, ne pas jeter de mégots à tous endroits sont les devoirs d'un bon campeur.

✿ 3 fustes sont agencées en chambres d'hôtes pour une location à la nuitée avec petit-déjeuner. Les lits sont faits et le linge toilette est fourni. Un coin repas est intégré pour prendre votre petit déjeuner. La fuste ne dispose pas d'évier de cuisine, on ne peut donc en aucun cas y cuisiner. De même, il n'y a pas de sanitaire et vous devez vous rendre au bloc sanitaire à 60 m.

✿ Une zone pique-nique a été aménagée. Il est vivement recommandé de l'utiliser pour un repas familial traditionnel afin de ne pas nuire aux végétaux dans les autres lieux. De plus, un barbecue existe, il est formellement interdit de faire un feu en plein air à un quelconque autre endroit.

✿ Des jeux sont installés à « La Sauleraie » pour le plaisir de vos enfants. Ils doivent les utiliser sous votre surveillance et entière responsabilité. La Maison PERRON-BEAUVINEAU ne peut-être tenu pour responsable d'un accident survenu pendant votre séjour.

✿ Un étang refuge pour les oiseaux est intégré à « La Sauleraie ». Il n'est pas destiné à la baignade. **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE SE BAIGNER.** Tout contrevenant sera expulsé dans les plus brefs délais après paiement de l'intégralité de son séjour.

✿ Les chiens tatoués et vaccinés sont acceptés à « La Sauleraie » mais non en fuste. Toutefois, leurs maîtres sont tenus de contrôler très fermement leur comportement. Aucun « débordement » dans leurs rapports avec les autres campeurs, en particulier les enfants ; dans les salissures sur espace vert, ne sera toléré.

Les maîtres sont priés de ramasser les excréments et de les porter dans la poubelle appropriée. La nuit, s'ils ne sont pas enfermés dans la tente, caravane ou camping-car, les chiens doivent être attachés. En aucun cas, ils ne doivent rester à « La Sauleraie » pendant l'absence de leurs maîtres.

✿ Toute dégradation de matériel ou de plantation dans les espaces verts sera sanctionnée comme il se doit avec les interventions prévues par la loi. Personne n'est à l'abri de « petit accident » de parcours et ils sont souvent plus facilement gérables avec une franche discussion !

✿ La réservation d'un emplacement camping ou d'une fuste devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au Champagne Perron Beauvineau un acompte de 30% du montant total du séjour. Les prix s'entendent toutes charges comprises. .

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

Si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis. Chèques cadeaux et chèques vacances sont considérés comme un acompte.

Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis et le champagne Perron Beauvineau se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

Si le client ne se manifeste pas avant 20h le jour prévu du début du séjour, nous pouvons disposer de l'emplacement ou de la fuste. L'acompte reste acquis et nous nous réservons le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis.

✿ Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures indiquées lors de sa réservation. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir. Le solde est à régler à l'arrivée.

✿ La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, nous sommes en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification à notre initiative, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

✿ Une permanence au bureau :

Champagne PERRON-BEAUVINEAU

5 Route de Spoy

10200 MEURVILLE

Tél : 03.25.27.40.56

Port : 06.87.33.11.80

Est assurée chaque jour de 10h à 11h pour la surveillance du camping. Nous pouvons répondre à toutes vos demandes de renseignements supplémentaires ou bien étudier un litige éventuel ou une cohabitation difficile.